

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire 6 juin 2016

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 6 juin 2016, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Langis Proulx
Madame Julie Lacroix-Danis

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

12 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution No 059-16**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2016 **Résolution No 060-16**

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 2 mai 2016 ainsi que l'extraordinaire du 24 mai 2016. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2016.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER **Résolution No 061-16**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MAI 2016

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	7 939.74\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	8 360.60\$
Dépenses compressibles :	39 934.77\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paiement/ RCAP :	134.74\$
Remboursement prêt 01 (camion Inter.) :	18 894.51\$
Remises Fédérales/Provinciales Avril 2016 :	7 036.72\$
Salaire des employés :	10 973.18\$
Total des dépenses pour mai 2016 :	93 364.26\$

REVENUS AU 31 MAI 2016

Arrondissement :	0.04\$
Contribution/défibrillateur «La SERN» :	200.00\$
Cour municipal :	130.50\$
Intérêts-arrières de taxes :	202.75\$
Intérêts sur intérêts retard :	25.28\$
Loyer :	30.00\$
Mutation :	2 050.99\$
Permis et Licence :	220.00\$
Remboursement capital - Réseau d'égoût) :	170 867.54\$
Remboursement immatriculation (Pompier) :	658.08\$
Ristourne - prêt et marge de crédit :	25.38\$
Taxes foncières générales :	28 764.09\$
Vente férreux :	143.72\$

Total des revenus pour mai 2016 : **203 318.37\$**

Solde en banque au 31 mai 2016 : **203 438.96\$**

PROJET HÉBERGEMENT DU CHEMIN SAINT-RÉMI
Résolution No 062-16

Il est proposé par Sylvie Voyer, résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts confirme le dépôt de sa contribution financière de trois cents quarante-cinq dollars (345\$) au projet. De plus, la municipalité mandate madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec. très, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts les documents relatifs au Projet «PROJET HÉBERGEMENT DU CHEMIN SAINT-RÉMI», tel que le protocole de financement.

AJOUT DE L'AVENANT-C21 (GARANTIE OPTIONNELLE) SECTION RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ.
Résolution No 063-16

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts ajoute l'avenant C-21 à son contrat d'assurance municipale numéro : MMQP-03-010010.5 au montant de mille dollars (1000\$) supplémentaire. Le montant de la garantie demandé (par réclamation et par année): 100 000\$ par sinistre et 250 000\$ par année d'assurance.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC MANDATAIRE REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS
Résolution No 064-16

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sylvie Voyer APPUYÉ par Benoit Ladrie ET RÉSOLU

QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat

en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

AUTORISE monsieur Yves Detroz, maire, et madame Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorier(ère) à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement no. 2 de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

CHANGEMENT DES HEURES ET LES JOURS D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Résolution No 065-16

ATTENDU QUE la Municipalité veut changer les heures et les jours d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU QUE qu'il y avait un règlement **CONCERNANT LES HEURES ET LES JOURS D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL** en 2012 numéro 191-12;

ATTENDU QUE depuis plus de 25 ans il n'est plus nécessaire de passer les changements des heures d'ouverture par règlement et résolution;

ATTENDU QUE les heures d'ouvertures et les jours seront les suivantes:

Heures et jours d'ouverture pour la saison estivale du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.

Le bureau municipal sera ouvert les jours juridiques suivants:

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de huit heures (8h) à douze heures (12h) et de treize heures (13h) à dix-sept heures (17h) sauf les jours fériés et durant les jours autorisés par le conseil.

Le vendredi le bureau municipal est fermé.

Heures et jours d'ouverture pour la saison hivernale du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année.

Le bureau municipal sera ouvert les jours juridiques suivants:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de huit heures trente (8h) à douze heures (12h) et de treize heures (13h) à seize heures trente (16h30) sauf les jours fériés et durant les jours autorisés par le conseil.

Le mercredi le bureau municipal est fermé à la population.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité qu'il soit accepté par résolution du conseil les changements d'heures d'ouverture et les jours du bureau municipal de la Municipalité de La Trinité-des-Monts.

PROJET D'UNIFORMISATION DES ENSEIGNES AUX ENTRÉES ET SORTIES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AVEC LES AUTRES MUNICIPALITÉS DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Résolution No 066-16

ATTENDU que la municipalité c'est engagée à verser au dit projet avec le soutien des autres partenaires financiers, une contribution de sept mille cent quatre-vingt-huit (7 188\$);

ATTENDU QUE le projet a été accepté et qu'une somme subventionnée de dix mille neuf cents soixante-huit dollars (10 968\$) provenant du Fonds de développement rural, volet enveloppe réservée des projets concertés;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts:

Effectue un acompte de sept mille dollars (7000\$) à monsieur Ghyslain Grenier de l'entreprise l'Enseignerie situé à Saint-Michel-de-Bellechasse, afin de démarrer la confection des dites enseignes.

PROJET PARC MUNICIPAL
Résolution No 067-16

Il est proposé par Langis Proulx, résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec. très, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts les documents relatifs au Projet Parc municipal, étant donné que celle-ci a la plus grande disponibilité à transiger sur ce dossier.

ACHAT D'UN FRIGIDAIRE POUR LE BUREAU MUNICIPAL
Résolution No 068-16

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise la directrice générale, Nadia Lavoie de faire l'achat d'un Frigidaire chez Sears Canada à Rimouski étant donné que c'est l'endroit le moins cher, pour un montant de sept cents quarante et un dollars et cinquante six sous (741.56\$) taxes incluses et livraison.

ACHAT D'UNE CUISINIÈRE POUR LE BUREAU MUNICIPAL
Résolution No 069-16

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'achat d'une cuisinière usagée pour la cuisine du bureau municipal, au montant de deux cents dollars (200.00\$).

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
Résolution No 070-16

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 166\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rappor t spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Sylvie Voyer, et résolu l'unaniment que la municipalité de La Trinité-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Résolution No 071-16

ATTENDU QUE le conseil municipal considère important d'avoir un environnement agréable et écoresponsable;

ATTENDU QU'un comité composé d'élus, de fonctionnaires et de citoyens en collaboration avec la SADC de la Neigette a travailler à mettre sur pied une politique de développement durable qui nous ressemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité d'adapter la politique de développement durable proposé par le comité qui a été formé pour l'occasion.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Résolution No 072-16

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts accepte d'accorder la dérogation mineure tel que recommandé dans le procès-verbal émit par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 16 mai 2016.

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU VIN D'HONNEUR LORS DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN BATISTE

Résolution No 073-16

Il est proposé par Langis Proulx, résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts accepte la demande de don fait par la Corporation des Loisirs de la Trinité-des-Monts pour le vin d'honneur lors des festivités de la Fête de la Saint-Jean Batiste, le 24 juin prochain. Le don sera un quatre litres de vin rouge ainsi que trois bouteilles de vin blanc.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

Résolution No 074-16

Il est proposé par Sylvie voyer, résolu à l'unanimité que La municipalité de la Trinité-des-Monts donne l'autorisation à la Corporation des Loisirs de la Trinité-des-Monts d'utiliser le terrain adjacent au Centre des Loisirs pour le «*PROJET D'INSTALLATION D'AIRES DE JEUX SUPPLÉMENTAIRES*» fait lors du programme CANADA 150.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h28 à 19h46.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h19 à 20h32.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 075-16

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 20h34.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2016

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.